



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE



PROGRAMME
DE CHAIRES
DE L'OMC

Programme de chaires de l'OMC

Appel à candidatures

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) lance un appel à candidatures pour le Programme de chaires de l'OMC (PCO). Au moyen d'activités de recherche, de développement de programmes d'études et de communication ce programme vise à faire en sorte que les universitaires et les responsables de l'élaboration des politiques des pays en développement aient une meilleure connaissance et une meilleure compréhension du système commercial multilatéral.

Lancé en 2010 en tant que programme pour le renforcement des capacités, le PCO est mis en œuvre au moyen d'accords de partenariat conclus par le Secrétariat de l'OMC et les établissements sélectionnés. Au cours d'un cycle de quatre ans, l'OMC apporte un soutien financier, scientifique et technique à ses partenaires dans trois domaines interdépendants: la recherche, l'élaboration de programmes d'études et la communication (voir l'annexe II). Une fois le cycle du programme achevé, les institutions restent actives dans le réseau des chaires de l'OMC, qui compte aujourd'hui au total 35 institutions à travers le monde.

En application de la décision annoncée par la Directrice générale de l'OMC, Dre Ngozi Okonjo-Iweala, d'intégrer plus fréquemment un petit nombre d'institutions dans le programme, cet appel cible exclusivement les établissements universitaires des sous-régions du monde actuellement sous-représentées dans le programme, en particulier: les institutions d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Ouest, d'Asie de l'Ouest, d'Océanie ainsi que d'Amérique centrale et des Caraïbes – régions telles qu'elles sont définies dans le système géodésique des Nations Unies. Veuillez vous reporter à l'annexe I pour la liste des pays de ces sous-régions. Lors du prochain appel à candidatures, les demandes provenant d'autres régions du monde seront prises en considération.

Les chaires participant au programme seront sélectionnées au moyen d'un concours organisé par le Secrétariat de l'OMC avec le soutien du Conseil consultatif du PCO, un organe consultatif constitué d'experts multidisciplinaires internationaux. Les décisions finales seront prises par la haute direction de l'OMC. Veuillez consulter l'annexe II du présent document pour les lignes directrices concernant le processus de candidature et l'annexe III pour une brève description des lignes directrices financières.

Dons, avantages et durée

L'OMC apporte un soutien financier, scientifique et technique aux chaires pour des projets portant sur quatre ans et englobant les trois domaines interdépendants: la recherche, la communication, l'élaboration de programmes d'études.

Les candidats qui obtiennent une chaire de l'OMC peuvent recevoir jusqu'à 50 000 CHF par an pour une période de quatre ans, suivant les modalités du programme établi dans un memorandum d'accord signé entre l'OMC et l'institution bénéficiaire.

En outre, le PCO facilite les échanges et le réseautage entre les titulaires de chaires, à travers une conférence annuelle du PCO, des webinaires et des projets de publication. Les titulaires de chaires ont accès à une plate-forme électronique dédiée au PCO qui facilite le partage de renseignements et les discussions, tout en mettant les recherches menées dans le cadre du PCO à la disposition du public. Les titulaires de chaires peuvent demander des conseils techniques et scientifiques auprès du Secrétariat de l'OMC sur des questions relatives à la mise en œuvre de projets spécifiques.

Les membres du Conseil consultatif universitaire du PCO jouent un rôle de mentors auprès des chaires et donnent des orientations tout au long du cycle du programme.

Admissibilité

Le PCO cible les établissements universitaires des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont Membres de l'OMC ou observateurs auprès de l'Organisation. Afin de procéder à la transition vers des admissions plus fréquentes de plus petits groupes d'institutions dans le programme, cet appel est limité aux établissements universitaires des sous-régions du monde actuellement sous-représentées dans le programme, en particulier: les institutions d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Ouest, d'Asie de l'Ouest, d'Océanie ainsi que d'Amérique centrale et des Caraïbes – régions telles qu'elles sont définies dans le système géodésique des Nations Unies.¹ Veuillez vous reporter à l'annexe I pour la liste des pays de ces sous-régions. Lors du prochain appel à candidatures, les demandes provenant d'autres régions du monde seront prises en considération.

La candidature doit être présentée par un universitaire (le candidat) employé par l'institution candidate et occupant un poste professionnel (tel que doyen, professeur ou professeur associé) dans des domaines liés à l'économie internationale, y compris mais pas exclusivement, le droit international, les sciences politiques ou les relations internationales.

De plus, le candidat doit être appuyé par une équipe d'au moins trois universitaires de l'établissement possédant une expérience pertinente et intéressés par une participation à long terme aux activités de la chaire. Outre l'inclusion de chercheurs moins expérimentés tels que les doctorants dans cette équipe, la diversité des genres, ainsi que l'interdisciplinarité entre les différents domaines scientifiques sont recommandées.

La candidature doit être approuvée officiellement par le recteur/directeur/président de l'établissement.

Processus de sélection des candidats

Les chaires seront sélectionnées au moyen d'un concours se déroulant en deux étapes. La première étape de la sélection sera basée sur l'évaluation des candidatures écrites. Au cours de la deuxième étape, les candidats présélectionnés peuvent être invités à fournir des renseignements additionnels et être convoqués à un entretien (par exemple sur les plates-formes virtuelles).

Le processus de sélection tiendra compte des critères suivants: i) le potentiel de développement des capacités de l'institution hôte; ii) la pertinence des sujets de recherche par rapport aux questions de politique commerciale et aux questions intéressant l'OMC; iii) la qualité des propositions de recherche; iv) les résultats escomptés pour ce qui est de la création ou de l'actualisation des cours; v) l'interaction potentielle avec des institutions chargées de l'élaboration des politiques (telles que des ministères, des missions diplomatiques à Genève et d'autres acteurs, comme le secteur des entreprises et la société civile); vi) les résultats escomptés pour ce qui est de travail en réseau avec d'autres établissements universitaires; vii) la stratégie pour une durabilité future en termes de ressources humaines et financières); et viii) la possibilité de maintenir une équipe suffisante au sein de l'institution hôte pour collaborer aux activités du titulaire de la chaire.

Procédures de présentation des candidatures

Les candidatures pour une participation à ce cycle du Programme de chaires de l'OMC doivent être présentées d'ici au **31 janvier 2024** au moyen du formulaire de candidature en ligne ci-après:

https://wto.formstack.com/forms/wcp_application2023

Pour plus de renseignements, veuillez écrire à l'adresse: wtochairs.enquiries@wto.org

¹ Disponible à l'adresse suivante: <https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/>.

ANNEXE I

Les institutions des pays admissibles à bénéficier de l'assistance technique de l'OMC en Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Asie de l'Ouest, Amérique centrale, Océanie et dans les Caraïbes (cf. définitions du système géodésique des Nations Unies) peuvent se porter candidates en répondant au présent appel. Le tableau ci-dessous contient la liste de ces Membres de l'OMC, pays accédants et gouvernements ayant le statut d'observateur. Les pays ayant déjà une chaire de l'OMC sont exclus.

N°	Région	Pays
1.	Afrique centrale	Angola; Congo; Gabon; Guinée équatoriale; République centrafricaine; République démocratique du Congo; Sao Tomé-et-Principe; Tchad.
2.	Afrique de l'Ouest	Burkina Faso; Cabo Verde; Côte d'Ivoire; Gambie; Ghana; Guinée; Guinée-Bissau; Libéria; Mali; Mauritanie; Niger; Nigéria; Sierra Leone; Togo.
3.	Asie de l'Ouest	Arménie; Azerbaïdjan; Émirats arabes unis; État du Koweït; Géorgie; Iraq; Israël; Qatar; République arabe syrienne; République libanaise; Royaume d'Arabie saoudite; Royaume de Bahreïn; Yémen.
4.	Amérique centrale	Belize; El Salvador; Guatemala; Honduras, Nicaragua; Panama
5.	Océanie	Fidji; Îles Salomon; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Samoa; Tonga; Vanuatu
6.	Caraïbes	Antigua-et-Barbuda; Bahamas; Cuba; Dominique; Grenade; Haïti; Jamaïque; République dominicaine; Saint-Kitts-et-Nevis; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Sainte-Lucie; Trinité-et-Tobago.

ANNEXE II

Lignes directrices générales pour la présentation des candidatures

Les établissements universitaires jouent un rôle fondamental dans l'éducation et l'information des étudiants, des responsables de l'élaboration des politiques, de la société civile et du grand public sur les questions de politique commerciale présentant un intérêt national et multilatéral. En outre, les établissements universitaires sont les mieux placés pour donner une perspective nationale ou régionale à l'analyse et à l'enseignement en ce qui concerne les questions relatives à la politique commerciale. Leur travail d'analyse peut apporter une précieuse contribution aux processus d'élaboration des politiques sur les territoires des Membres de l'OMC, leurs régions, ainsi qu'au niveau multilatéral.

Afin de permettre la réalisation des objectifs du PCO, l'OMC apporte un soutien aux établissements universitaires en accordant des dons et en mettant à disposition l'expertise scientifique et technique du Secrétariat pour la réalisation des différents projets dans les trois domaines du PCO, à savoir: la recherche, l'élaboration de programmes d'études et la communication.

Les candidatures doivent contenir une proposition de projet pour la première année du projet soumis (y compris les dépenses estimées). Le descriptif de chaque activité indiquera clairement les résultats concrets attendus et le calendrier de mise en œuvre. Un aperçu plus général pour les années suivantes du projet sera inclus, l'accent étant surtout mis sur les sujets traités et les résultats attendus.

Le plan du projet sera évalué en fonction des considérations exposées ci-après. Une fois sélectionnées, les chaires pourront être invitées à revoir le plan de leur projet en fonction des besoins des bénéficiaires et des observations du Conseil consultatif universitaire du PCO.

Recherches

Les travaux de recherche des chaires devraient être axés sur les politiques et mettre l'accent sur l'analyse des questions pertinentes en matière de politique commerciale multilatérale et régionale. Idéalement, des équipes interdisciplinaires devraient être associées aux projets de recherche et ceux-ci devraient être réalisés en collaboration avec des fonctionnaires gouvernementaux chargés de la politique commerciale afin de promouvoir le renforcement des capacités du pays hôte. Les chaires seront censées publier ou traduire les résultats de leurs recherches dans l'une des trois langues de travail officielles de l'OMC.

L'OMC peut occasionnellement demander aux chaires sélectionnées de présenter des articles sur un sujet donné en relation avec le système commercial multilatéral, qui sera publié par l'OMC, ou de fournir des contributions pour des recherches menées par l'Organisation.

Les activités organisées dans le cadre de ce pilier seront évaluées chaque année selon des critères tels que le nombre de résultats produits et leur qualité, déterminés selon un examen par des pairs.

Élaboration de programmes d'étude

Le PCO aide les établissements universitaires bénéficiaires à élaborer et dispenser des cours sur les questions de politique commerciale et les questions liées à l'OMC. Les titulaires de chaires sont censés introduire de nouveaux programmes d'études et mettre à jour ceux qui existent déjà, comme les programmes et diplômes de premier cycle, de master et de doctorat. Des cours adaptés à la formation des fonctionnaires gouvernementaux et des responsables de l'élaboration des politiques sont également un élément important de ce pilier.

Les programmes d'études introduits ou mis à jour grâce au soutien de l'OMC seront évalués sur une base annuelle, selon des critères tels que le nombre de cours créés ou mis à jour chaque année et le nombre d'étudiants les ayant achevés avec succès.

Communication et collaboration

Pour favoriser le débat sur les questions de politique commerciale et liées à l'OMC aux niveaux national et régional, le PCO encourage les interactions avec les organismes gouvernementaux, les

missions diplomatiques à Genève, les organisations intergouvernementales ainsi que le secteur privé et des groupes de la société civile. On attend des institutions sélectionnées qu'elles s'efforcent d'échanger activement avec les responsables de l'élaboration des politiques afin de renforcer la pertinence du Programme et de favoriser le renforcement des capacités commerciales dans le pays hôte.

Ces établissements organiseront des activités destinées à diffuser les résultats des recherches et des informations et à favoriser les discussions sur le commerce international et la coopération commerciale. Les activités de communication peuvent aussi être l'occasion de faire participer des organismes gouvernementaux aux activités de la chaire et pourraient inclure des cours offerts aux responsables de l'élaboration des politiques sur une base *ad hoc*.

Un autre élément qui fait partie intégrante du PCO est la collaboration entre les chaires pour des projets conjoints. Les activités conjointes entre les titulaires de chaires de la même région ou les initiatives interrégionales sont encouragées.

Les activités de communication organisées grâce aux dons accordés par l'OMC seront évaluées sur une base annuelle en fonction de critères tels que le nombre d'activités et de conseils fournis aux responsables de l'élaboration des politiques et à d'autres parties prenantes.

Durabilité

Le PCO accorde une grande importance aux éléments des projets contribuant à leur durabilité financière et humaine lorsque le soutien financier de l'OMC cesse d'être disponible. Les candidats sont censés élaborer une stratégie visant à assurer la continuité une fois que le financement prend fin. Une grande priorité devrait être accordée aux efforts pour encourager les jeunes chercheurs, les conférenciers et les doctorants à participer au programme et à l'établissement de liens en vue de mobiliser d'autres sources de revenus pour assurer la durabilité à long terme des activités liées au programme.

Gouvernance: Conseil consultatif du PCO

Un organe externe, composé de 21 universitaires expérimentés, fournit des conseils au Secrétariat de l'OMC en ce qui concerne tous les aspects du programme, assurant ainsi la qualité des travaux produits par les chaires.

Rapport et évaluation

La mise en œuvre est suivie et évaluée sur la base d'un cadre logique qui fait partie du Plan d'assistance technique et de formation de l'OMC. Le cadre logique guide la mise en œuvre des activités de l'OMC sur la base d'une approche de gestion axée sur les résultats (GAR) et fournit des indications sur les objectifs poursuivis par l'OMC dans chaque domaine du Programme et sur les types d'indicateurs qui seront utilisés pour évaluer les progrès réalisés et les objectifs atteints sur les plans qualitatif et quantitatif.

Aux fins du suivi et de l'évaluation, il est demandé aux titulaires des chaires de faire rapport chaque année sur leurs résultats et leurs dépenses. Le Secrétariat de l'OMC peut effectuer une visite dans un établissement titulaire d'une chaire ou mandater les membres du Conseil consultatif universitaire à cette fin. D'autres rapports et notes peuvent être demandés par l'OMC sur des questions particulières à tout moment, au cours du cycle de quatre ans du programme.

Conférences annuelles du PCO

Une conférence réunissant toutes les parties prenantes du PCO a lieu tous les ans, faisant intervenir tous les titulaires de chaires, les membres du Conseil consultatif du PCO et les fonctionnaires de l'OMC chargés de gérer le programme et de fournir un appui sur le fond aux titulaires des chaires. Ces rencontres sont l'occasion d'évaluer conjointement le fonctionnement du programme, d'examiner le travail de fond qu'accomplissent les chaires, d'identifier les domaines nécessitant des améliorations et de renforcer la collaboration.

ANNEXE III

Lignes directrices financières

Le plan budgétaire accompagnant la demande doit être conforme au plan de travail proposé pour la première année du projet. Les budgets détaillés pour les années suivantes ne sont pas exigés au stade de la demande. Les candidats retenus devront présenter un budget détaillé pour chaque année ultérieure du programme avec le plan du projet pour l'année en question.

Les fonds ne peuvent pas servir à rémunérer le candidat ou les membres de son équipe (par exemple salaires réguliers). Les frais généraux ne peuvent pas être prélevés sur le don.

D'autres lignes directrices sur l'utilisation des fonds seront communiquées après l'attribution d'une chaire de l'OMC, dans le cadre du mémorandum d'accord signé entre l'université hôte de la chaire et l'OMC. Ces lignes directrices prévoient des limites de dépenses pour certaines catégories, par exemple les indemnités journalières de subsistance et les voyages

Le versement du don annuel de l'OMC ne sera effectué que lorsque l'Organisation aura approuvé le plan d'activité et le plan budgétaire de la chaire ainsi que le rapport annuel de l'année précédente. L'OMC se réserve le droit de demander des justificatifs pour les dépenses déclarées ainsi qu'un audit du Programme.